

Débat général, 66^{ème} Conférence générale de l'AIEA

(Vienne, 26-30 septembre 2022)

Déclaration nationale du Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

M. Jean Graff
Représentant permanent
du Luxembourg auprès de l'AIEA

SEUL LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI

Merci, Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette 66e Conférence générale et de rendre hommage au directeur général de l'AIEA, Monsieur Grossi, et à son personnel pour leur zèle en ces temps difficiles. Vous pouvez compter sur le plein soutien et la coopération du Luxembourg dans l'accomplissement de vos missions importantes.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne présentée plus tôt par le représentant de la République tchèque. Permettez-moi de souligner quelques points à titre national.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg ne considère pas l'énergie nucléaire comme une option durable pour atteindre la neutralité climatique, mais mise sur des efforts accrus pour exploiter pleinement les énergies renouvelables ainsi que pour améliorer l'efficacité énergétique et réaliser les économies d'énergie qui s'imposent. La question de la gestion des déchets radioactifs n'est pas résolue et constitue un fardeau pour les générations à venir. Parallèlement, nous devons avoir pleinement conscience des risques inhérents à l'énergie nucléaire pour la population et l'environnement. Ces risques sont démesurés en cas de conflits armés, comme le démontrent les menaces qui pèsent actuellement sur la sûreté des centrales nucléaires en Ukraine. C'est bien pour cette raison que les centrales nucléaires bénéficient d'une protection spéciale au titre de l'article 56 du Protocole I aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux.

La Russie est en train de **bafouer l'ordre international fondé sur la règle de droit**. L'agression russe contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international et un test sévère pour le système multilatéral dans son ensemble. Je voudrais souligner notre attachement au **multilatéralisme**, qui est crucial pour la sécurité mondiale. Nous sommes extrêmement préoccupés par les conséquences de l'invasion militaire russe en Ukraine et les risques et dommages causés aux installations nucléaires qui pourraient avoir des conséquences graves pour la santé humaine et l'environnement. Le Luxembourg soutient pleinement les travaux de l'AIEA et de son Directeur général à aider l'Ukraine à assurer la **sûreté et la sécurité nucléaires de ses centrales**, et à maintenir les garanties de l'AIEA sur toutes les matières et activités nucléaires. Nous rappelons également que l'opération des installations nucléaires ukrainiennes doit se faire sous le contrôle de l'autorité de régulation ukrainienne et que l'opérateur ukrainien doit pouvoir exercer ses fonctions sans ingérence extérieure.

L'invasion militaire russe en Ukraine méprise nos efforts collectifs visant à renforcer l'infrastructure internationale de sûreté et de sécurité nucléaires. Elle va également à l'encontre des sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires, présentés en mars 2022 par le Directeur général.

11 ans après l'accident de Fukushima et 36 ans après la catastrophe de Tchernobyl, **la sûreté nucléaire reste un défi**. La nécessité urgente de plusieurs missions d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporizhzhia a démontré la grande vulnérabilité et le potentiel de risque de grande échelle des centrales nucléaires. Il est de la plus haute importance d'accorder la priorité à la sûreté nucléaire dans ce contexte. Le Luxembourg soutient une présence permanente de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Nous insistons sur l'importance de la proposition du Directeur général d'établir une zone de protection autour de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, tout en assurant le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le Luxembourg reste fermement déterminé à renforcer les normes de **sécurité nucléaire**, notamment contre les menaces terroristes et les attaques cyber. L'AIEA doit pleinement jouer son rôle en tant que plate-forme mondiale du renforcement de la sécurité nucléaire. En tant que partisan de longue date du programme de coopération technique de l'Agence, j'ai le plaisir d'annoncer que le Luxembourg contribuera également en 2023 au Fonds de coopération technique.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne **l'accord nucléaire avec l'Iran**, le Luxembourg est profondément préoccupé par le fait que l'Iran, tout en négociant le retour à la mise en œuvre intégrale de l'accord, a entrepris une série d'actions incompatibles avec celui-ci. Ces actions ont des implications graves et, dans certains cas, irréversibles en matière de prolifération. Nous devons être très clairs : il n'y aura pas de meilleur accord que celui qui est sur la table depuis le 8 août. Nous exhortons l'Iran à mettre en œuvre toutes les mesures de transparence demandées par le Conseil des Gouverneurs dans sa résolution du 8 juin au sujet de l'accord de garanties, afin que l'Agence soit en mesure de reprendre les activités de vérification et de surveillance nécessaires pour rassurer la communauté internationale sur la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Nous exhortons également **la République populaire démocratique de Corée** à se conformer à toutes ses obligations internationales, aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires, ainsi que des tirs de missiles balistiques. Le Luxembourg se joint à ceux qui soutiennent les efforts diplomatiques pour engager un dialogue constructif avec toutes les parties concernées afin de réaliser la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et de mettre en place ainsi les bases d'une paix et d'une sécurité durables de la péninsule coréenne.

Nous restons également profondément préoccupés par l'absence de coopération et de progrès sur les questions en suspens concernant le site de Daïr Alzour en **Syrie**. En outre, le Luxembourg réaffirme son plein soutien à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, comme convenu dans le Plan d'Action 2010 du Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires, le TNP.

En conclusion, Monsieur le Président,

Etant donné l'augmentation à l'échelle mondiale du recours à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le nombre d'installations et la quantité de matières nucléaires dans le monde sous les Garanties de l'AIEA augmente également. Dans ce contexte, le Luxembourg soutient l'Agence à ce qu'elle puisse assurer pleinement ses responsabilités en termes de vérification. La capacité de vérification de l'Agence est indispensable pour défendre les dispositions de non-prolifération du TNP.

Le Luxembourg est partie au TNP, ainsi qu'au **Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires**. Pour le Luxembourg, le TNP reste le seul engagement contraignant aux fins du désarmement nucléaire, conformément à son article VI.

Le **TNP** continue d'être la pierre angulaire du régime global de non-prolifération et de désarmement nucléaires, malgré le fait que la 10^{ème} conférence d'examen des Etats parties au TNP à New York se soit terminée sans l'adoption d'un document final. Toutefois, nous félicitons les États parties et le président pour leurs efforts, et l'Agence pour son travail indispensable de soutien aux États parties dans la mise en œuvre du traité.

Afin de pouvoir continuer à remplir son rôle en fournissant des garanties solides contre la prolifération nucléaire, il est essentiel que l'AIEA puisse travailler de manière impartiale, indépendante et objective.

Merci, Monsieur le Président.